

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Extrait de délibération n° 2012-20 du Comité syndical du Vendredi 06 Avril 2012

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES SOUHAITANT PROCEDER A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE RELATIF A LA TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR
ACTES BUDGETAIRES

L'an deux mil douze et le six avril à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE La Garrigue - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 23 Mars 2012.

Etaients présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU - Marie-Christine BOUSQUET (procuration à Louis VILLARET) Olivier BRUN - Claude CARCELLER - Manuel DIAZ - Bernard DOUYSET - Bernard FABREGUETTES - Joëlle GOUDAL - Jean-Marcel JOVER - Hadj MADANI (procuration à Jean TRINQUIER) - Eric PALOC - Jean Claude LACROIX - Frédéric ROIG - Michel SAINT PIERRE - Jean TRINQUIER - Louis VILLARET - Luc VIALA
Absents ou excusés :	Christian BILHAC - Alain CAZORLA - Alain CHALAGUIER - Roger FAGES - Jacky GALABRUN - André GAY - Rémy PAILLES - Joseph RODRIGUEZ - Bernard SOTO - Gérald VALENTINI
Invités : 27 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 (15+2 procurations)	

Vu le rapport et l'annexe présentés en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- ✓ D'approuver l'avenant ci-annexé,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Clermont l'Hérault, le 10 Avril 2012

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2012

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication